



Samedi 25 & Dimanche 26 mai 2019

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1. **Autorisation**

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro 1800037.

Article 2. **Règles**

*Il s'agit d'un tournoi de **Simple, Double et Double Mixte** se déroulant selon les règles de la FFBD et notamment le RGC.*

Article 3. **Organisation générale**

Art. 3.01 *Le Juge-Arbitre est **Alain FABRE** et le responsable GEO du tournoi est **Jérôme BARNOIN**.*

Art. 3.02 *Le tournoi se déroulera dans le gymnase du **Palais des Victoires**, sur **7 terrains en Taraflex**.*

Article 4. **Inscriptions**

Art. 4.01 *Le tournoi est ouvert aux séries **NC / P / D / R / N3 & N2** pour les catégories Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans. Les joueurs devront être en possession de leur licence le jour de la date limite d'inscription.*

Art. 4.02 *Les matchs de **Simple (SD / SH)** et de **Double Mixte** se joueront sur les **deux jours** (1/2 finales et Finale le dimanche). Les matchs de **Double (DD / DH)** se joueront en totalité le **dimanche**.*

Art. 4.03 *Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur deux tableaux de leur choix.*

Art. 4.04 *La date limite d'inscription est fixée au **lundi 13 mai 2019**.*

Art. 4.05 *Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries et têtes de poules seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (**CPPH**) du **Jeudi 16 Mai 2019**.*

Art. 4.06 *Il est possible de s'inscrire au choix sur deux des trois tableaux proposés.*

Art. 4.07 *Les droits d'engagement sont de **17 € pour un tableau** et de **22 € pour deux tableaux**. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un justificatif accepté par la CLOT (certificat médical / attestation employeur / ...) dans un délai de 5 jours après la compétition.*

Art. 4.08 *Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée, et se feront via le site **Badiste***

Aucune inscription par mail ou téléphone ne sera retenue. En cas de surnombre d'inscriptions, la priorité sera donnée aux premiers inscrits. Les autres joueurs seront placés par Liste d'attente.

*Le règlement des inscriptions sera à effectuer dans les meilleurs délais après la clôture des inscriptions, au plus tard le jour de la compétition. Dans la mesure du possible, merci de procéder par **virement**, avec pour objet le nom de votre club.*

IBAN : FR76 1910 6006 2900 3254 9101 991

Code BIC : AGRIFRPP891

Article 5. **Confection des Tableaux**

Art. 5.01 Le **tirage au sort** des tableaux sera effectué le **lundi 20 mai 2019**.

Art. 5.02 Les tableaux nommés Top 1, 2, ... seront constitués à l'issue des inscriptions par l'Organisateur en fonction du CPPH des joueurs/paires.

Art. 5.03 Pour la constitution des tableaux, l'Organisateur cherchera par souci de transparence et d'équité à respecter au mieux les indications suivantes :

- Le nombre de tableaux d'une discipline dépend du nombre d'inscrits
- L'Organisateur cherchera à constituer avant toute chose les tableaux les plus homogènes possibles en CPPH (le ratio entre le plus fort et le plus faible d'un tableau sera si possible similaire d'un tableau à l'autre d'une même discipline) avec une phase de poules suivi d'un tableau à élimination directe
- Le nombre de **sortants par poules** sera de **2** (deux) dans tous les tableaux.
- Si possible, l'organisateur optera pour des tableaux proposant des poules de 4. Toutefois il pourra déroger à ces indications pour éviter des tableaux trop hétérogènes ou conduisant à isoler un joueur ou une paire dans un tableau ne correspondant pas à son CPPH.
- L'Organisateur placera dans le même tableau les joueurs ou paires ayant le même CPPH. En cas d'impossibilité, un tirage au sort sera effectué.
- S'il s'avère impossible de proposer une solution satisfaisante pour certains joueurs, leur inscription pourra être annulée.
- Les choix de l'organisateur seront faits en accord avec le Juge-Arbitre.

Art. 5.04 Si l'organisation des échanciers le permet, il sera inclus une petite finale. On réservera en priorité cette disposition aux tableaux ayant le moins de matchs.

Art. 5.05 En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), il (elle) pourra être remplacé(e) par un joueur (ou une paire) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, ou à défaut par un autre joueur volontaire.

Le joueur (ou la paire) est le premier de la liste qui répond aux critères de remplacement.

Le cas échéant, un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi.

Ces décisions se prennent par accord mutuel entre le joueur concerné ou les joueurs de la paire concernée, le juge-arbitre et l'Organisateur.

Un joueur dont le partenaire est forfait peut donc choisir d'annuler son inscription ou accepter un autre partenaire.

Article 6. **Compétition**

Art. 6.01 Les volants seront à la charge des joueurs de manière équitable. En cas de litige entre les joueurs, le volant choisi sera le volant officiel du tournoi (**Yonex AS20** à 22€ la boîte) à la vente dans la salle.

Art. 6.02 Les horaires et l'ordre des matchs seront donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre.

Art. 6.03 Tout joueur devra être présent dans la salle une heure (60 mn) avant son premier match.

Tout joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-arbitre.

Art. 6.04 Les joueurs seront tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de parque et de la restituer dûment complétée immédiatement après le match.

Art. 6.05 Les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation sur le terrain entre l'appel et le début de leur match. Ils devront tester les volants dès leur arrivée sur le terrain.

Art. 6.06 Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...).

Art. 6.07 Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les conseillers (deux maximum par joueur/paire).

Article 7. Temps de repos

Art. 7.01 Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le début du match suivant sera de 20 minutes.

Art. 7.02 Les matchs pourront être lancés en avance uniquement avec l'accord des joueurs concernés ou de l'adulte responsable présent s'il s'agit de mineurs.

Article 8. Arbitrage

Art. 8.01 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible

Art. 8.02 Un joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre à tout moment. Ce dernier pourra désigner un arbitre (ou une personne faisant office) pour permettre la suite de la rencontre.

Article 9. Forfaits / disqualifications

Art. 9.01 Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) à adresser à la Ligue Paca de Badminton (competition@liguepacabad.org) sous peine de sanction Fédérale.

Art. 9.02 Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre et donc disqualifié, et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Art. 9.03 Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 10. Récompenses

Art. 10.01 Les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots ou des bons d'achats. La remise des récompenses d'une catégorie pourra s'effectuer immédiatement après chaque finale.

Article 11. Rappel Réglementaire

Art. 11.01 Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBD sera exigée sur les terrains.

Art. 11.02 Chaque joueur mineur présent devra être accompagné durant la totalité de sa compétition par un représentant majeur qui doit signer la feuille de responsabilité et qui s'engagera à rester présent.

En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il devra présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Art. 11.03 L'usage de substances et de moyens destinés à améliorer les performances et considérées comme dopantes sont interdites. La liste des dits produits est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne devant, pour des raisons médicales, utiliser l'un de ces produits devra en informer le juge-arbitre et devra être en mesure de présenter un certificat médical le précisant

Article 12. Responsabilité

Art. 12.01 Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Art. 12.02 Le comité d'organisation se réserve la possibilité, sous contrôle du juge-arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l'unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l'accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBD, de l'équité et de l'esprit sportif.

Article 13. Acceptation du Règlement

Art. 13.01 Toute participation implique l'adoption du présent règlement par les joueurs et, le cas échéant, par leurs responsables pour le bon déroulement de la compétition, l'équité et le respect de chacun. Nous vous remercions d'y être attentifs afin que ce tournoi soit un bon moment pour tous.

Badminton Club de Cannes

Jérôme BARNOIN

Le Juge-Arbitre

Alain FABRE

Cannes les 27 mars 2019